

PAR SDÉ

Le 3 août 2026

M^e Johanne Skelling

Secrétaire générale
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

M^e Pierre Chabot

Avocat principal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6
Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE L'ANNEXE TPL-007-4-QC-2 ET SUIVIS DES DÉCISIONS D-2021-015 ET D-2022-110 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4341-2026
Notre référence : LTG08518 PC

Chère consœur,

Faisant suite à votre correspondance du 30 juillet 2026, le Coordonnateur confirme que l'avis aux personnes intéressées dans le dossier décrit en rubrique a été transmis aux entités visées et qu'il est également diffusé sur son site internet à compter de ce jour.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Pierre Chabot

Pierre Chabot
PC/im